



Épreuves de combiné de AES 2



Dimanche 2 septembre 2018

Académie Équestre Sacha

7251 CHEMIN CURÉ-BARETTE, LA PLAINE, QC J7M 1M9 | LISE CHARRETTE (514) 462-8188 &
LISECHARRETTE@OUTLOOK.COM

DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CANADA ÉQUESTRE

- *La compétition __ Épreuves de combiné de AES 2 est un concours hippique sanctionné de niveau Bronze membre de Canada Équestre, situé au 308, rue Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6; il est régi par les règlements de Canada Équestre. » (A602.1)*
- *Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)*
- *Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours hippique peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve. (A602.5)*
- *Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique, s'il y a lieu. Ne participer pas à ce concours hippique en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout règlement établi par le concours hippique. (A602.7)*
- *Toutes les épreuves et divisions locales et diverses ne comptent pas pour les prix de CÉ.*
- **Énoncé de principe**
Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.

- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

- Personne responsable : Lise Charette
- Coordonnées du concours hippique : Académie Équestre Sacha 7251 CHEMIN CURÉ-BARETTE, LA PLAINE, QC J7M 1M9 , Site internet : www.academieequestresacha.ca
- Frais du test antidopage équin applicable : 3,50\$ pour les compétitions Bronze

Juges	<i>Nom Marlene Davis</i>
Commissaire	<i>Nom Natalie Proulx</i>
Annonceur	<i>Nom Alexandre Laporte</i>
Secrétariat	<i>Nom Vanessa Beaulieu & Chloé Grégoire</i>
	<i>Téléphone (514) 462-8188</i>
	<i>Télocopieur (450) 478-5126</i>
	<i>Courriel lisecharette@outlook.com</i>
Premier répondant/Secouriste	<i>Nom Chantal Seguin (paramédic)</i>
Maréchal-ferrant	<i>Nom Real Dufort</i>
	<i>Téléphone (450)582-8229</i>
Vétérinaire	<i>Nom Dr Jean Tanguay (sur appel)</i>
	<i>Téléphone (514)893-3444</i>
Concepteur de parcours	<i>Nom Yves Landry</i>

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR L'ÉPREUVE

• COMPILATION

- Total des points négatif au dressage plus le total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- Rubans décernés jusqu'à la 8^e place.

- **Les cavaliers hors-concours sont admis lors de la journée du concours.**
- **Les changements de chevaux ne sont pas admis lors du concours.**
- **Il sera permis d'avoir plusieurs cavaliers sur un même cheval à condition que ceux-ci soient inscrits au concours.**
- **Les cavaliers pourront longer et monter les chevaux de 9h00 à 20h00 le samedi 1 septembre 2018 et à partir de 8h00 le dimanche 2 septembre 2018 dans les aires prévues à ces effets. À noter que seul le cavalier inscrit avec ledit cheval a le droit de monter le cheval, sous peine d'élimination.**
- **Le réchauffement dans le manège de dressage et dans l'aire de sauts sont interdits, sous peine d'élimination. L'autre carrière est mise à la disposition des cavaliers pour le réchauffement. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination.**
- **Le numéro du cheval devra être porté en tout temps sur sa bride ou son licol, lorsque celui-ci est hors de son box.**
- **Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers ainsi que le port de la tenue de compétition des participants lorsque c'est leur temps de passage.**
- **LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS** La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts. *The calling of dressage tests is allowed. The callers must be properly dressed, without camisoles or short shorts.*

DRESSAGE

- Harnachement : voir règlement CH, livre E, chapitre 4 - Gants obligatoires.
- Cravache permise, 120 cm maximum, lanière incluse
- La lecture des reprises de dressage est autorisée.
- Dimension du manège de dressage 20 x 40.
- Le pointage est transféré en négatif.

ÉPREUVE COMBINÉE

- Harnachement : voir règlement CH, livre D 115.3.
- Brassard médical obligatoire (disponible sur place).
- Port de la veste de sécurité obligatoire.
- Cravache courte permise, moins de 75 cm.
- Le temps optimum pour un parcours est déterminé d'après la longueur de ce parcours et la vitesse stipulée. La limite de temps est égale au double du temps optimum. – 0.4 points de pénalité par seconde trop lente et 1 point par seconde trop vite du temps accordé sans pénalité (Temps accordé sans pénalité : 20 secondes en plus ou en moins que le temps optimal).
- Chute du cavalier ou du cheval, le participant doit se retirer.

DESCRIPTION DES CLASSES

SAUTERELLE :

Test de dressage : Dressage Canada – Pas, trot – reprise B – 2010
Épreuve de sauts : Distance approximative de 600 m. Vitesse : 300m/min,
Hauteur maximale: 1’-6’’, aucune combinaison, 9 efforts de sauts.

PRÉ-DÉBUTANT :

Test de dressage : Dressage Canada – Pas, trot – reprise B - 2010
Épreuve de sauts : Distance approximative de 900 m. Vitesse : 325m/min,
Hauteur maximale: 2’-0’’, aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts.

DÉBUTANT:

Test de dressage : Concours complet canadien – Débutant, reprise 1 - 2016
Épreuve de sauts : Distance approximative de 00 m. Vitesse : 350m/min,
Hauteur maximale: 2’-6’’, aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts.

Pré-ENTRAÎNEMENT :

Test de dressage : Concours complet canadien - Pré-entraînement, reprise 1 -2016
Épreuve de sauts : Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 400m/min,
Hauteur maximale: 3’-0’’, 14 à 18 efforts de sauts.

Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Un maximum de 50% de ces sauts fixes sera à hauteur maximale.

Les épreuves de sauts se tiendront dans l’aire gazonnée d’une grandeur approximative de 157m x 64m.

L’épreuve de dressage débutera à 9H00 et l’épreuve de saut débutera vers 13h00. Les cavaliers inscrits en pré-entraînement seront les premiers à l’horaire.

Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le 2 septembre 2018.

Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable. Sur demande, le cavalier devra être en selle et à l’heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophée.

- **Les box devront être réservés à l’avance lors de l’inscription du cavalier. L’achat d’un sac de ripe est obligatoire. LES BOX DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS CONVENABLEMENT AVANT LE DÉPART DES PARTICIPANTS sous peine d’une amende de 10\$. *The cost is specified on the entry form (night watch included for the duration of the stay). Payment must accompany entry forms and is non-refundable after the closing date. A deposit of 10\$ must be included for the stalls to be properly cleaned and 10\$ deposit for stalls not properly cleaned.***
- **Le stationnement des remorques se trouvera sur un site avoisinant et le stationnement des participants sera à un endroit balisé sur le site même du concours les contrevenants seront remorqué à leurs frais. *A parking plan for participants has been established at each location and we ask your cooperation and understanding in respecting the designated parking areas. Towing fees will be at the expense of the owner of the vehicle.***
- **Les frais d’inscription sont de 85\$/classe.**
- **Les frais non-taxables sont de 25\$/cavalier et se détaillent comme suit : 3.00\$ pour la quote-part de l’AERL CSECC, 3.50\$/cheval pour les frais antidopage, 8.50\$ pour les premiers soins et 15\$ de frais d’administration. *3\$/for association AERL CSECC, 8,50\$/first aid, 15\$/ administration cost, Any horse entered in any class at a competition may, while on the competition grounds, be selected for equine medication control testing. \$3.50 is added for drug testing.***
- **Date de clôture : les inscriptions et paiements complets seront reçus au plus tard le 26 août 2018 à 18h.**
- **Les chèques sans provisions se verront infliger une pénalité de 50\$.**

- **AUCUN REMBOURSEMENT** ne sera accordé après le 26 août 2018 sauf sous présentation d'une preuve médicale ou vétérinaire.
- **Païement par chèque ou argent comptant.** *For an entry to be accepted, a check or money covering stabling and classes must accompany the entry form signed by the person responsible for the horse. Post-dated checks will not be accepted.*
- **Tous les concurrents doivent posséder Les licences sportives suivantes Canada Équestre, Cheval Québec, Membre de AERL ou autres associations régionales reconnues par Cheval Québec et Canada Équestre combiné.**
- **INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES** Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. débutant et pré-entraînement) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 2 reprises par jour. *Horse/Rider combination can compete in two consecutive levels (pre-entry and entry for example), for which the rider will pay entries for both levels. The horse is at all times limited to a maximum of 2 tests in any single day.*
- **HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME** Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le vendredi (31 août 2018). L'horaire officiel du lendemain sera affiché le soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel. La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire. *Will be available online no later than Friday august 31th. The official schedule will be posted on the Main Board the night before competition day. The online schedule is not the official schedule. The competitor is solely responsible for the test start time verification. The office will post clearly on the official board all changes to the original schedule*
- **HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS** Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 9h00 à 13h00 la journée précédant la compétition. *The office will be opened 1 hour before the start of the competition and will be closed 1 hour after the last class. It will also open from 9h00am to 1h00 pm the day prior the start of the show.*
- **ARRIVÉE ET DÉPART** Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi 9h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition. *Horses will not be accepted on the show grounds before saturday at 9h00am, and must leave by Sunday evening. Those who wish to arrive prior to these dates or to extend their stay must make arrangements with the organizers of the show.*

LES RÈGLES ET POLITIQUES DE SÉCURITÉ DU CONCOURS

- **RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS** Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toutes autres personnes présentes à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. *The Contest Organizers, officials, volunteers and employees associated with this Contest will not be held liable for any accidents, damages, injuries or losses suffered by any entrant, spectator, rider, A team team or any other person present in this contest. Any horse in the field must have the original Coggins test certificate from the current year. SEI or ASTM approved bombs are mandatory for all riders*

- **DISPOSITIFS ELECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE/ ELECTRONIC DEVICES, CELLULAR PHONES** Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accident. De plus, les téléphones cellulaires ne doivent en aucun cas être mis sous le casque protecteur ou être utilisés lorsque le cavalier est en selle. *While mounting, a rider using any electronic device (communication, music, etc,) MUST only have ONE earplug on to stay alert and prevent any incident or accident Also, no cellular phones can be stuck/wedge under the helmet or be used while the rider is on his horse*
- **MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER** Un maréchal-ferrant est disponible sur appel durant le séjour, sur appel. *A farrier is available on call every day.*
- **VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN** Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour. *A veterinarian is available on call for the duration of the stay .*
- **CHIENS / DOGS** Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. *All dogs must be on a leash, and their droppings disposed of in the garbage*
- **SITE NON-FUMEUR/ No smoking area**

Avant-programme approuvé par : Nathalie Proulx

Date d'approbation: 10 juin 2018